

Ostéopathe

RNCP31197 · RNCP · Publiée

L'essentiel

Niveau de qualification	Niveau 7
Code(s) NSF	331
Formacode(s)	43443
Code(s) ROME	J1408
Type d'enregistrement	Enregistrement sur demande
Date d'échéance	07/08/2022

Certificateur(s)

CONSERVATOIRE SUPERIEUR OSTEOPATHIQUE TOULOUSE C.S.O TOULOUSE ETABLISSEMENT D'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR PRIVE · SIRET : 51055539400020

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

A compléter (Reprise)

ACTIVITÉS VISÉES

Agrément Ministère de la Santé du 07/07/2015 pour une durée de 5 ans. Une décision d'augmentation de capacité a été validée en date du 03/03/2016. Cet agrément vaut jusqu'au 31/08/2020'

L'ostéopathe traite un patient manuellement en s'appuyant sur de bonnes connaissances anatomiques et sémiologiques en utilisant des techniques de mobilisations et de manipulations pour rétablir le fonctionnement de la structure qui a induit un dysfonctionnement ostéopathique.

Le métier d'ostéopathe s'exerce :

- à titre libéral : en cabinet, dans un centre médical multidisciplinaire, comme consultant (club sportif, entreprise), ou
- comme salarié : d'une structure médicalisée ou sportive (hôpitaux, maternités, clubs sportifs).

COMPÉTENCES ATTESTÉES

Le titulaire de la certification est capable :

1. d'accueillir un patient et mener un interrogatoire en vue d'une intervention ostéopathique
2. définir les tests à réaliser selon le diagnostic d'opportunité établi suite à l'interrogatoire
3. Réaliser un examen clinique et élaborer un diagnostic ostéopathique.
4. Conduire un projet d'intervention ostéopathique pour réaliser un traitement ostéopathique
5. Assurer le suivi du patient
6. Gérer un cabinet
7. Analyser sa pratique professionnelle,
8. Assurer une veille professionnelle et traiter des données scientifiques et professionnelles

Secteur d'activité et type d'emploi

SECTEURS D'ACTIVITÉS

Ostéopathe libéral en cabinet

Ostéopathe salarié dans une structure

TYPE D'EMPLOIS ACCESSIBLES

Ostéopathe libéral en cabinet

Ostéopathe consultant
Ostéopathe salarié

RÉGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ

Les conditions d'exercice de l'ostéopathie ainsi que les actes autorisés sont régis par le décret n° 2007-435 du 25 mars 2007.

Un ostéopathe est en droit d'exercer l'ostéopathie uniquement s'il peut justifier de l'obtention d'un diplôme délivré par un établissement d'enseignement supérieur en ostéopathie agréé par le ministère de la santé.

Marché du travail

Indicateurs au niveau des familles professionnelles (FAP) des métiers visés, agrégés au niveau national — France Travail / DARES (open data).

Tension de recrutement (DARES 2024)	Très élevée (5/5)
Facteurs principaux	Lien formation-emploi, Non-attractivité salariale, Intensité d'embauche
Salaire médian (mensuel)	2 200 €
Diplôme le plus fréquent	Diplôme de niveau bac+2 (DUT, BTS, Deug ou équivalent) en services aux personnes (51 % des actifs en emploi)
Familles professionnelles (FAP)	V3X80 — Autres professionnels para-médicaux · tension 5/5 (Très élevée)
Projets de recrutement (BMO 2026)	6 236
Jugés difficiles à recruter	67 %
Emplois saisonniers	7 %
Familles professionnelles (FAP)	V3X80 — Autres professionnels para-médicaux

Voies d'accès

MODALITÉS D'ACCÈS

Formation initiale, Formation continue, Contrat de professionnalisation, Candidature individuelle, VAE

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

A compléter (Reprise)

COMPOSITION DU JURY — FORMATION INITIALE, FORMATION CONTINUE, CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION, CANDIDATURE INDIVIDUELLE, VAE

- 2 membres internes au cso (président du jury)
- 2 membres extérieurs au cso (osteopathes ou medecin)

Base légale

Date d'échéance de l'enregistrement	07/08/2022
-------------------------------------	------------

Liens avec d'autres certifications

NOUVELLE(S) CERTIFICATION(S)
RNCP38000

Pour plus d'informations

LIEN VERS LE DESCRIPTIF

<http://www.cso-toulouse.fr/>
contact@cso-toulouse.fr

SITE INTERNET

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/31197/>